



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 62 CAPD du 28 avril 2021

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires,

La reprise scolaire du 26 avril s'est faite dans un contexte sanitaire toujours préoccupant. Il est nécessaire de tout mettre en oeuvre pour maintenir sur le long terme l'ouverture des écoles en assurant la sécurité des personnels et des élèves. La question de la vaccination des personnels n'a pas véritablement avancé, et aucune politique n'est aujourd'hui définie pour vacciner tous les personnels qui en font la demande. Nos collègues sont légitimement inquiets à l'idée d'exercer sans pouvoir se faire vacciner, ils doivent faire l'objet d'une priorisation de la part du gouvernement.

La stratégie de mise en oeuvre de la politique de tests reste floue, sans que l'on sache si les objectifs ambitieux affichés se traduiront réellement sur le terrain.

L'école ne pourra fonctionner, à court et à long terme, sans moyens supplémentaires. Concernant les besoins de rénovation du bâti et d'équipement (en capteurs de CO₂, en purificateurs d'air, etc), le gouvernement doit agir en ce sens avec les collectivités territoriales. Les besoins en moyens humains, eux, n'ont fait l'objet que de quelques recrutements de personnels contractuels. Le remplacement continue à ne pas pouvoir être assuré correctement. En outre, il est inacceptable que la rentrée 2021 se prépare toujours avec des moyens humains insuffisants, alors que les besoins créés par plus d'une année d'école perturbée durablement par une crise inédite sont énormes. Le SNUipp-FSU demande dans l'immédiat les moyens d'assurer les remplacements, et des créations de postes d'enseignants, d'AESH, de Psy-EN, de personnels administratifs, santé et sociaux, vie scolaire dans les écoles et les établissements pour la rentrée de septembre, pour annuler les fermetures de classes et de postes, répondre aux inégalités qui se creusent, et pouvoir enfin anticiper une possible poursuite de la crise sanitaire.

Concernant les CAPD, la restriction des compétences des CAPD, que nous dénonçons, est la conséquence de la mise en place de la loi de Transformation de la Fonction publique, synonyme de régressions pour l'ensemble des fonctionnaires. Le ministère a délibérément mis fin au dialogue social et a mis à mal le bon fonctionnement du service public d'éducation. Nous sommes bien loin de la reconnaissance du travail des enseignants, qui n'a d'existence que dans les médias. Il s'agit en fait d'imposer les choix ministériels et leur application avec plus de fermeté sans l'écoute des experts de terrain que sont les enseignants.

Les réformes en cours ou annoncées en témoignent :

- La réforme de la formation initiale s'annonce catastrophique, en mettant des étudiants en responsabilité de classe seuls face à des élèves avant même l'obtention du concours. L'absence de vraie formation au métier dans ce dispositif et la précarité de nos futurs collègues est inquiétante ;

- La formation continue est de plus en plus squelettique et éloignée des demandes des PE. Il est bien loin le temps où les enseignants pouvaient choisir et bénéficier de formations de plusieurs semaines dans des domaines d'apprentissage variés, et dont la mise en place répondaient à des demandes du terrain et non des commandes de l'institution ;

- La situation des directeurs et directrices d'école n'évolue pas dans le bon sens, au contraire : toujours plus de missions, plus de responsabilités, plus de dispositifs informatisés qui ne simplifient pas le travail, plus de comptes à rendre à l'administration dans des délais imposés très courts. Toujours moins de reconnaissance, moins d'accompagnement dans cette crise sanitaire, moins de soutien. La direction d'école a besoin d'une aide administrative via des personnels pérennes, ainsi que de temps de décharge augmenté pour tous les directeurs, mais surtout pas d'un statut ou d'un emploi fonctionnel avec autorité hiérarchique sur les adjoints. Une enquête du SNUipp-FSU de décembre 2020 montre que 86% des collègues estiment que les mesures proposées par le ministère sur la direction d'école ne répondent pas aux attentes des collègues.

Nous souhaitons également rappeler à toute fin utile les résultats de l'enquête du ministère l'année dernière qui montrait que seulement 11% des directeurs d'école demandent un statut. Par ailleurs, dans cette enquête ministérielle, 87% des directeurs souhaitent pouvoir décider de l'utilisation des 108 heures. Le Ministère nous a d'ailleurs confirmé en septembre que les équipes d'école ne sont plus tenues de faire remonter les tableaux d'organisation des « 108 heures » aux IEN. Nous insistons pour que cela s'applique aussi dans notre département.

- Les propositions du Conseil Supérieur des Programmes à propos de la maternelle constituent un bouleversement. L'école maternelle française est pourtant considérée partout comme une réussite, permettant la prise en compte du développement de l'enfant, de l'importance du jeu et du vivre ensemble. Y introduire des évaluations systématiques dès 3 ans et un ciblage sur des apprentissages mécaniques serait désastreux ;

- Et l'Éducation Prioritaire ! Les critères permettant aux écoles de bénéficier du label « Education prioritaire » doivent être améliorés et affinés, tenir compte de toutes les réalités du terrain. Mais il est indispensable de garder une carte nationale qui garantisse une attribution des moyens sur des critères transparents, sans contractualisation des écoles. Le saupoudrage annoncé des moyens et leur attribution opaque génèrent une forte inquiétude sur l'avenir de l'Éducation Prioritaire.

Venons-en à l'ordre du jour de cette CAPD.

De manière générale, les avancements de carrière favorisent des écarts de salaires qui ne reflètent pas le travail de tous les personnels engagés dans leur métier. Ces opérations sont ressenties comme opaques, arbitraires et subjectives. Les recours des collègues sur les appréciations sont peu nombreux par rapport au nombre réel de collègues qui vivent leur évaluation comme injuste, comme un manque de reconnaissance, comme un outil qui ne reconnaît pas leur investissement professionnel.

Monsieur le Directeur Académique, vous pouvez considérer que nos propos sont pessimistes, mais nous vous exposons des réalités issues du terrain et des collègues qui nous ont élus. Le SNUipp-FSU a des revendications basées sur l'analyse du système éducatif, sur notre métier et sur les retours de la profession. Il serait bon de les écouter car bien souvent, nous anticipons et prévenons en connaissance de cause.

Enfin, Monsieur le Directeur Académique, nous vous avons adressé une liste de questions diverses. Nous espérons avoir une réponse à chacune de ces questions aujourd'hui.